



Conservation de milieux naturels : Une entente majeure pour la Fondation

Québec, le 8 janvier 2025 – La Fondation de la faune du Québec a conclu une entente de 8 250 000 \$ avec Conservation de la nature Canada (CNC) pour favoriser le développement du réseau d'aires protégées situées en terres privées dans le sud du Québec. Répartie sur quatre ans (2024 à 2028), cette entente de partenariat s'inscrit dans le cadre du projet *Accélérer la conservation dans le sud du Québec (ACSQ)* soutenu par les grands organismes de conservation et pour lequel le gouvernement du Québec a octroyé une aide financière de plus de 144 millions de dollars à CNC.

« Nous sommes très heureux de pouvoir contribuer concrètement à la réalisation de l'ambitieux projet ACSQ. Il s'agit d'un projet rassembleur qui invite l'ensemble des intervenants à travailler ensemble afin de contrer la perte de biodiversité que nous observons. Notre contribution, et c'est ce que l'on sait faire le mieux, est de soutenir des organismes, petits et grands, dans leurs actions de conservation. Les besoins sont grands et l'appui de CNC par l'initiative ACSQ nous permettra d'en faire encore plus », mentionne Jean-Claude D'Amours, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec.

La conservation au sens large

Cette entente permettra à la Fondation de soutenir, par l'entremise de son programme d'aide financière [*Protéger les habitats fauniques – volet Principal*](#), la réalisation d'actions de conservation.

« Dans le cadre de cette entente, nous allons pouvoir soutenir l'ensemble des actions de conservation dont des projets d'acquisition de connaissances, de protection et d'intendance de milieux naturels. Bref, toute une panoplie d'actions qui vont permettre de consolider et de bonifier le réseau d'aires protégées dans le sud du Québec, tout en permettant aux organismes de conservation de se doter de plus de moyens financiers pour réaliser leurs projets », ajoute Christine Bélanger, gestionnaire principale, protection et acquisition à la Fondation de la faune du Québec.

Une entente dans la continuité

Rappelons que l'entente actuelle est la troisième entente de ce genre à être signée entre les deux organisations. La première, de 2017 à 2020, a été conclue dans le cadre du projet de partenariat *Ensemble pour les milieux naturels (PEPN)*. Et la deuxième, de 2020 à 2024, a été conclue dans le cadre du *Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN)*. Toutes deux provenant de convention de cofinancement établie entre le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et CNC au Québec.

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Le projet **Accélérer la conservation dans le sud du Québec** (ACSQ) est un accord de cofinancement établi entre le gouvernement du Québec et Conservation de la nature Canada (CNC) et dont bénéficient les organismes de conservation du Québec. Il vise la protection et la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique par le biais, notamment, de l'acquisition de territoires privés à des fins d'aires protégées et conservées et d'établissement de corridors écologiques. L'ACSQ favorisera ainsi le développement et la bonne gestion du réseau d'aires protégées en terres privées de même que l'accès à la nature pour la population. Les 144 millions de dollars sur cinq ans investis dans l'ACSQ par le gouvernement du Québec doivent être jumelés, par CNC et ses partenaires, à d'autres fonds ne provenant pas du gouvernement du Québec.

Conservation de la nature Canada (CNC) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, CNC s'allie régulièrement avec Conservation de la nature Québec (CNQ), un organisme à but non lucratif distinct de CNC, pour protéger les milieux naturels québécois les plus riches. Ensemble, ces deux entités ont protégé plus de 55 000 hectares de milieux naturels dans la province. Visitez conservationdelanature.ca

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca